

Département
SAONE ET LOIRE
Canton
SAINT REMY
Commune
SAINT-REMY

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

N° 174/25

ARRETE DU MAIRE

Réglementation circulation – Déménagement au 13 rue des Charreaux

Le Maire de la Commune de Saint-Rémy,

Vu le Code de la Route, notamment son article R 411-8,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2211 et suivants,

Vu le Code Pénal notamment l'article R 610-5,

Vu la demande d'autorisation de stationnement formulée par l'entreprise RAGGINI DÉMÉNAGEMENTS, 16 place de la République à CHALON SUR SAONE 71100,

Considérant qu'afin de permettre un déménagement au 13 rue des Charreaux au profit de Monsieur DURY Emmanuel il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement dans ce secteur,

A R R E T E

ARTICLE 1 :

Le mercredi 1^{er} octobre 2025 de 8 heures 00 à 17 heures 00, l'entreprise RAGGINI DÉMÉNAGEMENTS est autorisée à se stationner avec son camion de déménagement ainsi que son monte meuble (si nécessaire) au niveau du 13 rue des Charreaux, empiétant sur la voie publique.

ARTICLE 2 :

La signalisation résultant de la présente réglementation sera fournie, mise en place et entretenue par le pétitionnaire.

ARTICLE 3 :

Madame la Directrice Générale des Services, le Commissariat de Police de Chalon-sur-Saône, Monsieur le responsable de la Police Municipale de Saint-Rémy, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 :

Cet arrêté peut être contesté dans les 2 mois à compter de sa notification, soit auprès de Madame le Maire pour un recours gracieux, soit auprès du Tribunal administratif de Dijon qui peut être saisi via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr pour un recours contentieux.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté sera notifié à l'entreprise RAGGINI DÉMÉNAGEMENTS et publié conformément aux dispositions de l'article L 2122-29 et l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à SAINT REMY, le 04 septembre 2025.

Florence PLISSONNIER



Maire

Notifié le 04.09.2025